

FILLER MASTERBATCH F30

Respect pour le contact alimentaire dans le 'Union européenne

La conformité des composants du produit aux lois de «l'Union européenne réside dans ce cas dans tous les États membres de» l'Union européenne.

Il est recommandé à cet égard de tenir compte des limitations et restrictions prévues et présentées à la section de l'UE. Le tableau ci-dessous indique l'emplacement des composants du produit, en référence aux règlements régissant l'utilisation des matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

•• UNION EUROPÉENNE ••

Les composants de ce produit sont conformes aux exigences des normes suivantes:

Règlement (CE) n ° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les aliments. Règlement (UE) n ° Commission 10/2011 de la Commission du 14 Janvier 2011 sur les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires et ses amendements: Règlement d'exécution (UE) n ° 321/2011 de la Commission du 1er Avril 2011 et le règlement (UE) N.1282/2011 de la Commission du 28 Novembre 2011 le règlement (UE) n ° 1183/2012 de la Commission du 30 Novembre, 2012.

La conformité avec le règlement (CE) n ° 1935/2004 n'est pas libéré directement sur nos produits, mais plutôt sur le système de gestion de la qualité conforme à la norme UNI EN ISO 9001 et prend en compte les exigences du règlement (CE) n ° 2023/2006 de la Commission du 22 Décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les aliments.

La conformité est établie sur la base du fait que tous les ingrédients contenus dans le produit sont inclus dans les listes de substances autorisées pour le contact alimentaire et détaillées dans les annexes des directives et / ou règlements mentionnés ci-dessus.

Voir la certification SGS, rapport d'essai n ° HLL437276/HLL1570332-2 Date 06 Février 2015

Limite de l'essai: Aucun

La migration globale

Sur la migration mondiale de vous informer que, conformément aux dispositions de la directive 82/711/CEE, 93/8/CEE et par son amendement, conformément aux dispositions du règlement (CE) n ° 1935/2004 et le règlement (UE) N.10/2011, la limite de migration globale doit être vérifiée sur le produit final destiné au contact alimentaire. doit être contrôlée sur le produit final, car elle peut être influencée par le type de matériau utilisé, à partir des différents composants, de sorte que comme les conditions de traitement. Pour cette raison, en plus de ce certificat sur la conformité des composants utilisés, nous vous recommandons d'effectuer des essais appropriés de la migration mondiale sur le produit fini afin de confirmer l'adéquation du produit final en contact avec les différents types d'aliments et dans différentes conditions d'utilisation final.

Substances soumises à la LMS et / ou à double usage

Le produit ne contient pas de monomères et / ou des additifs qui sont fournis limites de migration spécifiques.

Le produit ne contient pas d'additifs à double usage (substances réglementées pour contact alimentaire par le règlement (UE) n ° 10/2011 et comme additifs alimentaires par les règlements (CE) n ° 1333/2008 et CE n ° 1334/2008), pour qui n'y a pas de limites de migration spécifiques.

Respect pour le contact alimentaire dans les États membres de l'UE

La conformité des composants du produit aux lois de «l'Union européenne réside dans ce cas dans tous les États membres de» l'Union européenne. Il est recommandé à cet égard de prendre en considération les limites et restrictions énoncées dans la section prévue et l'UE.

FILLER MASTERBATCH F30

Nous jugeons utile de vous rappeler que toute migration du produit sur la nourriture que vous doit être vérifiée pour chaque application, car il peut aussi dépendre du type de matériau utilisé, les différents composants et le processus de fabrication

Polyfiller n'est pas en mesure de confirmer la conformité avec les exigences de la législation régissant le contact alimentaire pour toutes les nations qui ne sont pas expressément mentionnés dans le présent document.

Cette déclaration annule et remplace toute version antérieure.

L'information contenue dans le présent document représente l'état actuel de nos connaissances. Nous croyons qu'ils sont corrects mais ne doivent pas être considérées comme une garantie absolue du produit. Compte tenu des nombreux facteurs qui peuvent influencer sur le processus et l'application de notre produit, l'utilisateur final a la responsabilité de procéder à toutes les vérifications et les évaluations nécessaires et spécifiques à l'utilisation finale à laquelle le produit est destiné.

Ce document a été produit automatiquement par ordinateur et n'est donc pas signé.